

9.—Du Greffier de la Cité soumettant l'état demandé par le Conseil en rapport avec le projet de redistribution des quartiers.

Déposée sur le bureau.

ACTES.

10.—Contrat entre la Cité de Montréal et MM. Chs. G. Deguise, la succession J. Barsalou, P.-N. Cloutier et Sir Thomas G. Shaughnessy re: égouts de la rue Forsyth.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GARCEAU, il est

Résolu: Que lesdits actes soient approuvés et que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à les signer au nom de la Ville.

INTERPELLATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL.

11.—De M. l'échevin Marci sur l'opportunité de créer un Service Municipal.

12.—De M. l'échevin Marci sur l'opportunité de désigner par des numéros les rues de Montréal.

Renvoyées au Bureau des Commissaires.

AVIS DE MOTIONS.

13.—De M. l'échevin L. A. Lapointe pour adopter un règlement amendant le règlement No 404 re: taxes.

14.—De M. l'échevin L. A. Lapointe pour amender la règle 111 des Règles du Conseil.

15.—De M. l'échevin Ward pour reconsidérer le vote donné sur le rapport du Bureau des Commissaires au sujet du patinoir Forum.

16.—Sur proposition de M. l'échevin BASTIEN, appuyée par M. l'échevin GAUVIN, il est

Résolu: Que les noms de MM. les échevins Gauvin, Emard, Larivière, Ward, Bastien, Boyd et Clément soient ajoutés sur la liste des délégués nommés à l'effet d'appuyer le bill de la Cité devant la Législature de Québec.

17.—Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin TURCOT, il est

Résolu: Que les Commissaires soient priés d'étudier la question suivante: "Ne serait-il pas opportun d'élargir le viaduc de la rue Saint-Denis."

18.—Sur proposition de M. l'échevin LUSSIER, appuyé par M. l'échevin DEGUIRE, il est

Résolu: Que la Cie des Tramways de Montréal reçoive ordre d'établir son système dans le quartier Bordeaux et d'y faire un service régulier de tramways, le tout en vertu des dispositions du règlement No 210.

19.—Sur proposition de M. l'échevin CLEMENT, appuyé par M. l'échevin GAUVIN, il est

Résolu: Que les échevins soient invités à faire parvenir par écrit, d'ici un mois à la sous-commission re: refonte des règlements des bâtiments les restrictions qu'ils désirent faire inclure dans le règlement projeté, au sujet de la distance de l'alignement de la rue où les bâtiments devront être construits dans les rues résidentielles de leurs quartiers respectifs, et la réglementation du genre d'édifices à construire dans les rues commerciales de leursdits quartiers.

20.—Sur proposition de M. l'échevin BASTIEN, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que les Avocats et le Greffier de la Cité reçoivent instructions de préparer et de soumettre à la Commission des Chemins de Fer une requête, au nom de la Cité, demandant qu'ordre soit donné à la Compagnie de Téléphone Bell de fournir dans tout le territoire actuel de la Cité de Montréal le même service de Téléphone à un prix uniforme et que lesdits avocats et ledit Greffier ainsi que le proposeur et le secondeur de cette motion soient nommés pour appuyer cette demande devant la Commission des Chemins de Fer.

Que le Bureau des Commissaires soit prié de voter une somme de \$..... pour payer les dépenses de voyage, au cas où il serait nécessaire de se rendre à Ottawa à ce sujet.

RAPPORTS.

21.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de distribuer un montant de \$55,000 aux différentes institutions de charité.

9.—From City Clerk submitting a statement, asked for by the Council in connection with the proposed redistribution of wards.

Laid on the table.

DEED.

10.—Agreement between the City of Montreal and Messrs. Chs. G. Deguise, Estate J. Barsalou, P. N. Cloutier and Sir Thomas Shaughnessy re Forsyth St. sewers.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GARCEAU, it was

Resolved: That said deeds be approved of and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

QUESTIONS PUT BY MEMBERS.

11.—By Ald. Marci on the opportunity of creating a "Municipal service."

12.—By Ald. Marci on the opportunity of designating the streets of Montreal by numbers.

Referred to Board of Commissioners.

NOTICES OF MOTIONS.

13.—By Ald. L. A. Lapointe for a by-law to amend by-law No. 404 re taxes.

14.—By Ald. L. A. Lapointe to amend Rule 111 of the Rules of Council.

15.—By Ald. Ward to reconsider the vote on the report of the Board of Commissioners re Forum skating Rink.

16.—On motion of Ald BASTIEN, seconded by Ald. GAUVIN, it was

Resolved: That Alderman Gauvin, Emard, Larivière, Ward, Bastien, Boyd and Clément be added to the delegation appointed to support the City's Bill before the Legislature of Quebec.

17.—On motion of Ald TETREAU, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That the Commissioners be requested to study the following question: "Would it not be advisable to widen the viaduct on St-Denis Street."

18.—On motion of Ald Lussier, seconded by Ald. DEGUIRE, it was

Resolved: That the M. S. R. Co. be ordered to establish their system in Bordeaux Ward and to operate thereon a regular street railway service, the whole in virtue of the provisions of by-law No 210.

19.—On motion of Ald. CLEMENT, seconded by Ald. Gauvin, it was

Resolved: That the Aldermen be invited to submit, in writing, within one month, to the sub-committee re revision of the building by-laws the restrictions, which they desire to have included in the proposed by-law, with regard to the distance from the line of the street at which buildings shall be erected in the residential streets of their respective wards and the regulation of the class of buildings to be erected in the commercial streets of their said wards.

20.—On motion of Ald. BASTIEN, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That the City Attorneys and the City Clerk be instructed to prepare and submit to the Board of Railway Commissioners a petition, on behalf of the City, asking that the Bell Tel. Co. be ordered to provide in the whole of the present territory of the City of Montreal, the same telephone service at a uniform rate, and that the said Attorneys and the said City Clerk as well as the mover and the secondor of this motion be appointed to support such request before the Board of Railway Commissioners.

That the Board of Commissioners be requested to vote a sum of \$..... to pay the travelling expenses, in the event of it being necessary to proceed to Ottawa in this connection.

REPORTS.

21.—From the Board of Commissioners, to apportion a sum of \$55,000, amongst different charitable institutions.